

STAGE DECOUVERTE EN ENTREPRISE PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES

Tu as 14 ans minimum, tu es collégien (en 4^{ème}, 3^{ème} ou lycéen)

Le point « A » de ta Chambre de Commerce et d'Industrie de Flers-Argentan t'offre la possibilité de signer une convention de stage avec l'entreprise de ton choix pendant tes vacances scolaires :

Un mini-stage c'est quoi ?

► **Quelle durée ?**

1 à 5 jours maximum en entreprise par stage

► **Pour qui ?**

Collégiens (4^{ème} et 3^{ème}) et Lycéens (quel que soit l'âge)

► **Quand ?**

Pendant les **vacances scolaires**

► **Dans quelle structure ?**

En entreprise (publique ou privée), associations, professions libérales

Pour toute information, il te suffit de contacter :

VAUDEVIRE Clara

- 02.33.64.68.00
- clara.vaudevire@normandie.cci.fr

Ou de te rendre sur le site :

- <https://www.ouestnormandie.cci.fr/article/mini-stage-decouverte>